

Délibération n° 2026-10-12

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
07/10/2026
Date d'affichage :
07/10/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 12 octobre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Gaël LE NOANE, Maire

Étaient également présents :

Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Absent excusé : Vincent JACQUES (procuration à Joël LE BORGNE)

Secrétaire de séance : Catherine GUILLOU

OBJET : CESSIONS DE PARCELLES RUE DES PLANTES

Le conseil municipal lors de sa séance du 9 mars 2026 a décidé de céder une portion de terrain communal aux consorts CARRO (24m²), et aux consorts GÉRARD (27m²), résidant au n° 1 et au n° 3 de la rue des Plantes. La délibération faisait référence au projet de division de terrain établi par le géomètre.

Or, le plan de division établi en date du 25 juin 2026 présente les surfaces réelles à céder. Le notaire souhaite donc que la délibération soit reprise afin de mentionner les surfaces exactes.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à céder :

- aux consorts CARRO la parcelle cadastrée B 2624 d'une surface de 20 m² au prix de 5 € le m²
- aux consorts GÉRARD les parcelles cadastrées B 2623 (d'une surface de 19 m²), B 2626 (1m²), B 2621 (1 m²) et B 2625 (7 m²) au prix de 5 € le m²

Par ailleurs, les consorts GÉRARD rétrocéderont la parcelle cadastrée B 2618 (d'une surface de 3 m²) à la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. l'Adjoint au Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de céder aux consorts CARRO la parcelle cadastrée B 2624 d'une surface de 20 m² au prix de 5 € le m²,
- de céder aux consorts GÉRARD les parcelles cadastrées B 2623 (d'une surface de 19 m²), B 2626 (1 m²), B 2621 (1 m²) et B 2625 (7 m²), au prix de 5 € le m². Les consorts GERARD rétrocéderont à la commune la parcelle cadastrée B 2618 (d'une surface de 3 m²),
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs,
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

La secrétaire,

Gaël LE NOANE

Catherine GUILLOU